

## ANNONCES :

La ligne ou son espace :  
Valais 20 cts. — Suisse 25 cts.  
Etranger 30 cts.  
Réclames : 50 cts. la ligne.  
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames  
sont reçues exclusivement par  
la Société Publicitas S. A.,  
Lausanne, Ge-  
neve, Montreux, Fribourg,  
etc., et au Bureau du Journal.

# NOUVELLISTE

## VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

## ABONNEMENTS :

Un an 6 mois 3 mois  
Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50  
Avec Bulletin 11.20 6.— 3.50  
Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration  
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèque postal 11 c 274

### Nouveaux faits connus Mercredi à Midi

**Décision importante de la Société des Nations : sur la proposition de la France, elle a voté le principe de l'intervention d'une puissance étrangère qui aurait la charge de défendre la malheureuse Arménie.**

**Graves événements à Dublin, Irlande, et à Bologne, Italie.**

### L'Inventaire au décès

Nous voulons relever, mieux que par une simple annotation du fait, le vote, par le Grand Conseil, quasi unanime, de l'introduction de l'inventaire obligatoire au décès dans le décret d'abord, puis, plus tard, dans la loi de finances.

C'était une nécessité rigoureuse.

On ne conçoit plus, de nos jours, une réforme fiscale, comportant l'impôt sur le revenu et les revenus sans une vérification qui, en cas de fraude, autorise des sanctions financières.

Ce serait l'arbitraire.

Le paysan, le commerçant, l'employé et le fonctionnaire qui, à l'instar de l'escargot, ne peuvent se séparer de leur maison, qu'ils étalent nécessairement au grand soleil de Dieu, risqueraient d'être les seuls atteints.

Les riches, eux, dont une partie de la fortune consiste en titres et en valeurs, arriveraient à tout caher.

Comme on le voit, ce serait une jolie démocratie, que cette démocratie qui appauvrirait les petits et épargnerait les gros !

On objecte, dans certains milieux rebelles à tous sacrifices, que les capitaux émigreront à l'étranger.

Nous voudrions bien savoir où, dans quel royaume de roi Yvetot ou de roi Pétaud ?

Jadis, cette fuite eût été possible, nous le reconnaissons, mais, aujourd'hui, cet argent émigrateur serait encore plus lourdement frappé ailleurs que chez nous.

Ainsi, dira-t-on, à la mort, il faudra ouvrir nos portefeuilles et nos tiroirs ?

Eh oui, nous devons nous résoudre à ce geste.

F. puis après ?

Il y aurait de quoi à désespérer de l'âme, de la conscience humaine, si, après le grand départ, les héritiers allaient regretter la petite, toute petite aumône du moribond à l'Etat, à son pays. Ce ne serait, vraiment, pas la peine de chanter, dans les fêtes, de chaleureux couplets à la Patrie, si l'on était incapable d'accepter joyeusement un décret ou une loi susceptible de recueillir les quelques francs qui doivent permettre, à cette Patrie, de vivre et de faire figure dans le monde.

L'inventaire obligatoire au décès est pratiqué dans la plupart des nations et dans les neuf-dixièmes des cantons suisses. Personne ne s'y prétend, pour autant, à plat ventre sous un pressoir, même quand l'Etat se voit forcé, par les circonstances, de donner l'un ou l'autre tour de vis. Personne, non plus, n'a jamais pu prouver que les secrets des familles étaient éparpillés aux quatre coins de la commune, et que des lettres d'amour, gardées soigneusement par le vieux célibataire disparu, aient jamais traîné sur les tables de café.

Ça, c'est de l'épouvantail pour les oiseaux naïfs et craintifs.

Beaucoup de citoyens sont étonnés que l'Etat ait besoin de tant d'argent.

Nous, nous sommes plutôt étonnés, à envisager le coût de l'existence et des moindres travaux, qu'il n'ait pas besoin de sommes plus fortes encore que celles révélées par la récente discussion du budget.

Faulte d'argent, c'est douleur non pareille !

Ce n'est pas que le Valais fasse, en ce moment, l'épreuve de ce tourment dont se plaignait si gentiment Clément Marot. Tous les Etats en sont là ; tous les gouvernements se trouvent en face de budgets troués comme des écumoires.

Le principe de l'inventaire obligatoire au décès est, en réalité, un principe vital pour le bon fonctionnement de l'impôt sur le et les revenus.

Comme le soleil, cette réforme a pénétré lentement dans le fruit, mais, enfin, il a pénétré, et le vote impressionnant du Grand Conseil nous montre que le fruit a fini par mûrir.

Ch. Saint-Maurice.

### Le budget fédéral de 1921

Nous lisons dans le *Journal de Genève* : L'Assemblée de la Société des nations ne doit pas nous faire oublier la session de l'Assemblée fédérale qui s'ouvrira le lundi 6 décembre prochain à Berne. Une bonne partie des séances sera consacrée, dans les deux Chambres, à la discussion du budget de la Confédération pour l'année 1921.

Ce budget se présente sous des auspices peu favorables. Comme tous les Etats, la Suisse se ressent encore profondément des conséquences économiques de la guerre. Les dépenses totales, qui étaient prévues en 1920 à 403 millions, sont estimées à 523, en augmentation de 120 millions sur l'exercice précédent. Cette majoration formidable provient surtout du Département des postes et chemins de fer (231 millions au lieu de 178), du Département militaire (81 millions au lieu de 54), et du service de la dette (106 millions au lieu de 90).

Les recettes augmentent aussi, mais dans une proportion qui ne suffit pas à couvrir le déficit. Celles du Département des postes et chemins de fer passent de 147 à 192 millions ; celles du Département des finances et douanes de 95 à 123 millions. Le total atteint le chiffre de 358 millions, contre 279 millions en 1920. Le découvert est ainsi prévu à 165 millions, dépassant de quarante millions celui de 1920.

Il faut y ajouter le déficit extraordinaire de l'office de l'alimentation, évalué à 45 millions environ en 1921 (contre 90 millions en 1920). Il provient de la vente de certaines denrées, en particulier du blé, au-dessous du prix d'achat par la Confédération. C'est là un système qui a été nécessaire pendant la guerre, mais auquel il faudra renoncer le plus rapidement possible. Avec de pareils chiffres, on saisit que la plus grande prudence financière s'impose aux Chambres comme au Conseil fédéral lui-même. Les fantaisies des députés, désireux de plaire à leurs électeurs en proposant d'ajouter ou de majorer tel ou tel crédit, ne pourront pas se donner libre cours et devront au contraire être impitoyablement réprimées. Tout l'effort des commissions des finances et des membres du Parlement devra porter sur les moyens de se rapprocher le plus rapidement possible de l'équilibre financier.

### Y a-t-il encore des noyers ?

#### Un Congrès de la noix

De la noix ? demandez-vous. Est-ce de la noix de coco, de mascade ou d'un moulin à café ?

Il s'agit bel et bien de la noix de noyer. Et ce congrès s'est réuni il y a quelque temps

à Grenoble grâce à l'initiative du P. L. M.

Cette compagnie exerce une activité économique intelligente ; elle a déjà favorisé diverses cultures le long de ses lignes afin d'intensifier le travail régional ; cela augmente le trafic, c'est évident, mais il y a là aussi une source de richesse pour les populations.

Il existe partout une crise du noyer. Avant la guerre, on a vendu aux Allemands de grandes quantités de noyers sans songer qu'un jour ce bois deviendrait crosse de fusils allemands. Puis, pendant la guerre, pour les besoins de l'armée, on a abattu des milliers de noyers. Aujourd'hui, on ne trouve presque plus ce bel arbre dans les campagnes. Il y a longtemps que le paysan a renoncé à faire lui-même sa provision d'huile et à en vendre à ses voisins ; on ne peut plus exporter les cerneaux de noix très demandés aux Etats-Unis surtout ; on n'a plus de tourteaux de noix dont le bétail — et les enfants — se délectent ; on ne sait où acheter du beau bois de noyer pour l'ébénisterie et quand on en découvre, il faut le payer jusqu'à 1200 fr. le mètre cube.

En face de cette dévastation des noyeraias, l'alarme a été donnée par le P. L. M. On veut reconstituer cette parcelle de la richesse nationale ; le congrès de Grenoble a contribué à éveiller l'attention. On y a fait beaucoup de bonne besogne et pris une série de décisions qui constituent un programme.

On s'est naturellement adressé au P. L. M. pour lui demander un appui financier facilitant la multiplication par pépinières des noyers greffés. Il ne saurait être question de planter des noyers partout ; il faut étudier et délimiter les terrains et les zones qui leur conviennent et qui assurent un rendement maximal ; on demandera aux directeurs départementaux des services agricoles de rechercher les régions où le développement des noyeraias mérite d'être encouragé.

Une question importante est celle du greffage ; rares sont les greffeurs compétents. Le Congrès estime que l'accroissement de leur nombre est urgent et souhaite que des cours soient institués dans l'école d'agriculture en formation à Saint-Marcellin — coïncidence curieuse : il est aussi question de créer l'école vaudoise d'agriculture dans la campagne de Marcellin, près de Morges. — Ces cours formeraient des moniteurs venus des départements et qui, rentrés chez eux, pourraient instruire à leur tour des greffeurs expérimentés.

Le noyer est atteint d'une maladie connue sous le nom de « pus de noyer ». On a pu la combattre en terrains frais en utilisant comme porte-greffes le noyer noir d'Amérique, rebelle à la maladie. Le Congrès demande que des essais méthodiques soient faits afin de découvrir d'autres variétés de noyers exotiques capables d'éviter aussi l'affection dans les terrains secs.

Enfin, une résolution souhaite la constitution de syndicats de producteurs de noix qui tireraient leurs efforts afin de développer la culture des bonnes espèces françaises — surtout celles du Dauphiné — et d'en assurer le meilleur écoulement commercial.

Une autre question a fait l'objet d'un échange de vues. La préparation de la noix pour la vente exige une manipulation assez longue, minutieuse et coûteuse : si le producteur est obligé d'engager du personnel, il ne trouvera plus dans la vente une rémunération suffisante pour ses peines et ses dépenses. Le temps n'est plus où, pour « greailler » les noix on invitait des voisins et des voisins bénévoles qui cassaient et triaient les cerneaux au bruit des verres et des chansons ! Cette coutume se perpétue encore dans certaines familles, mais elle n'aurait aucune chance de prévaloir quand il s'agit de travailler pour l'exportation. C'est pourquoi le Congrès ou les syndicats qui se formeront s'intéresseront à toute découverte technique capable de conduire à la construction d'appareils pour le décroquage des noix et le triage des cerneaux ; ces appareils rendront de grands services aux producteurs de noix.

Et chez nous, en Suisse, que faisons-nous pour reconstituer les noyeraias ? Peu de chose. Nous avons aussi vendu à l'Allemagne, avant la guerre, puis à la Confédération, dès 1914, de belles billes de noyer pour la fabrication des bois de fusil. Aujourd'hui, l'ébéniste a de la peine à se procurer du noyer ; l'huile de noix est rare et très chère et on n'a guère de tourteaux.

Ils sont peu nombreux les campagnes qui ont replanté des noyers greffés pour remplacer ceux qu'on a abattus, et c'est dommage. Le Conseil fédéral, qui a réglementé en son temps l'exploitation des noyeraias, avait été invité à prescrire, par la force de

ses pleins pouvoirs, l'obligation de replanter de jeunes arbres ; il a estimé bien à tort que cette mesure ne s'imposait pas. Ainsi, on a détruit de la richesse nationale sans prévoir sa reconstitution.

Pourquoi n'imposerait-on pas aux propriétaires de noyers, de châtaigniers et autres essences feuillues les mêmes obligations qu'aux propriétaires de forêts de sapins ? Pour chaque arbre abattu, il faut planter deux jeunes arbres.

La loi sur les forêts ne prévoit pas cette mesure parce qu'un verger n'est pas une forêt ; mais cela ne signifie pas que l'on doit rester indifférent en présence de la disparition des beaux arbres de notre pays. En repeuplant nos campagnes d'essences nobles, on travaille à l'amélioration de notre situation économique en s'affranchissant de la dépendance étrangère.

Le Congrès de la noix de Grenoble devrait susciter chez nous une initiative semblable.

### Réalités...

#### La fortune ne fait pas le bonheur.

Le multimillionnaire arménien Ipranossian, dont un accident de chemin de fer a interrompu si tragiquement l'existence, n'a pas encore trouvé le repos que la mort est censée réserver aux humains. Sa dépouille, conservée dans l'alcool, n'a pas encore été rendue à la terre. Elle attend que l'Eglise arménienne consente à faire des funérailles à cet homme à qui sa fortune continue à créer de multiples ennuis.

Vivant, il connut par et pour l'argent une existence faite d'angoisses, de douleurs et d'aventures. Mort, il ne peut, toujours à cause d'une question d'argent, connaître la tranquillité du tombeau. Parce que ses héritiers hésitent à souscrire à l'emprunt arménien les millions qu'il avait promis de donner, le Patriarcat, interprète de la nation, refuse de rendre les devoirs de la religion au cadavre de ce richard qui avait oublié de tenir ses engagements. Cela peut servir de leçon pour les philanthropes généreux en promesses et dont le patriotisme s'arrête au seuil du coffre-fort. Mais cela est néanmoins fort triste, moins peut-être pour celui qui n'est plus et dont la mémoire reste fort chère quand même à sa famille convenablement abritée, que pour l'humanité en général qui risque de perdre ses dernières illusions sur le bonheur de posséder des millions.

Ipranossian se fit musulman sous la pression des jeunes-turcs et pour sauver, avec sa tête, une grosse fortune péniblement amassée. Voilà que cette même fortune est cause qu'il n'est pas plus arménien que musulman au bord du tombeau où tous les hommes sont pourtant frères. Quelle fatalité tout de même dans le destin de ce travailleur qui déjeunait d'un œuf et d'un petit pain pour faire des économies !

#### Croyez-vous à la Baisse ?

Parle-t-on encore de la baisse des marchandises ?

Oui, de temps en temps.

Certaines dépêches annoncent, pour consoler l'humanité, qu'une baisse de 3 ou de 4 % est constatée chez quelques fabricants et qui ferait bien augurer des conditions futures du marché mondial. Vous me direz sans doute qu'il y a commencement à tout et que 3 % c'est toujours quelque chose puisque c'est de toute façon mieux que rien. Je vous l'accorde, encore que nous soyons bien loin d'en apprécier ici le contre-coup. Tout au contraire nous sommes condamnés à un régime de hausse où les fluctuations ne tendent jamais qu'à monter de plus en plus haut, vers des sommets inaccessibles. *Quo non ascendam ?*

Je n'avance là rien de bien nouveau puisqu'il n'est personne qui ne déplore du matin au soir cette situation décidément sans issue, à l'exception bien entendu des privilégiés de la haute finance

qui pour donner quelques signatures par jour sont payés 50000 francs par an.

Mais si je commente un état de choses qui se passe de commentaires depuis que la grande guerre est interrompue, c'est pour constater que les encouragements aux spéculateurs qui nous poursuivent ne viennent pas toujours des richards patentés que l'on sait avoir les moyens de tout se payer à n'importe quel prix.

Des hommes qui n'ont aucune fortune, aucuns moyens d'existence avérés, aucune occupation lucrative, prodiguent, dans les grandes villes, les banknotes avec une désinvolture qui frise l'inconscience. On ne sait pas d'où vient l'argent. Mais on sait qu'il va en gueuletons, en beuveries, en vadrouilles comme s'il s'agissait de quelques misérables francs.

### LES EVENEMENTS

#### Quelques Portraits

#### Un mandat sur l'Arménie

(Corresp. partic. du Nouvelliste)

Les journalistes, qui assistent aux délibérations de l'Assemblée de la Société des Nations, profitent des heures d'attente ou de... liberté pour étudier les physionomies des délégations en général et des délégués en particulier.

C'est ce que je vais faire.

Voici, devant mon banc, une figure qui respire la plus belle, la plus confiante et la plus intelligente franchise : celle de M. Motta, président de la Confédération suisse.

Assis près de lui, le vénéré M. Addor, du comité international de la Croix-Rouge, ne laisse passer aucun document sans lui donner une attention concentrée.

Viviani, sans avoir réussi à éteindre les lumières du ciel, est cependant de stature assez haute pour jeter sur ce monde-ci un regard d'ensemble clairvoyant et utile. Quoi qu'on ait pu dire de son passé, Viviani n'a, aujourd'hui, rien à perdre, il a au contraire tout à gagner en apportant à la Société des Nations la pleine collaboration de sa claire intelligence et de sa magnifique éloquence.

L'honorable Tittoni a un facies en forme de proue de navire qui fend avec aisance le flot des questions.

M. Branting, à l'allure bourru, roublarde et paternelle. La délégation suédoise dont il fait partie, délégation imposante et blonde et agrémentée d'une dame portant lunettes d'or et cheveux plats contraste étrangement avec les voisins immédiats, menus, quelque peu chafouins, qui représentent pittoresquement le Royaume de Siam. L'un d'eux brandit avec bonne humeur un grand cornet acoustique.

La chevelure légendaire de M. Paderewski, vue d'une hauteur de six mètres, est encore très fournie sur les côtés et je sais beaucoup d'honorables délégués qui seraient heureux de se contenter de ce qui reste au sommet. Toujours cordial et souriant, il a une manière de sauter qui rappelle ses succès pianistiques. Il sourit aussi à la perspective de son départ pour Paris où il va signer, au nom des Polonais, la Convention de Dantzig.

Sir Ali Imam, délégué des Indes, homme tranquille et bronzé à la large carrure, possède un superbe serviteur en costume du pays ; yeux en amande, turban, yatagan, ceinture, pistolet, rien ne lui manque pour provoquer l'admiration sans bornes de tous ceux qui n'ont pas fait escale au pays du Bouddha : tant et si bien que plusieurs de nos rédacteurs le prennent pour un rajah.

Je voudrais continuer, mais voici une nouvelle séance.

P. M. de S.

**Décision enfin !****Au service du Droit**

Après un débat des plus mouvementés, l'assemblée de la Société des Nations a pris une décision des plus importantes : elle a voté la proposition de la délégation française demandant qu'une puissance soit chargée d'intervenir en Arménie pour défendre ce malheureux pays contre les nationalistes turcs.

La résolution adoptée par l'assemblée de Genève produira dans le monde entier la plus heureuse impression, car l'abandon où était laissée l'Arménie constituait un véritable scandale. Après avoir aidé cette nation à reconquérir son indépendance, aucun pays n'avait voulu accepter le mandat de la protéger et de l'organiser. Et il est arrivé ce qu'il était facile de prévoir. L'Arménie, sans défense, s'est trouvée de nouveau exposée aux horreurs de l'invasion turque et les massacres ont recommencé. Finalement, le monde civilisé a compris son devoir et, grâce à la résolution votée par l'assemblée de Genève, la force armée va se mettre au service du droit et en finira une bonne fois avec les abominations de la barbarie ottomane.

La journée de lundi a été une bonne journée pour la civilisation chrétienne et pour la Société des Nations elle-même.

Mardi, il a été abordé la discussion de la limitation des armements. Le point de vue suisse a été présenté par M. Usteri, député aux Etats.

**Nouvelles Etrangères****Les journées sanglantes****A Dublin et à Bologne**

Journées de sang en Irlande et en Italie.

Commençons par l'Irlande.

Il y a eu au total onze tués et cinq blessés au cours d'une attaque dirigée samedi contre des officiers à Dublin. Les victimes, qui ne logeaient pas à la caserne, ont été assaillies à leur domicile privé. Les autorités militaires et la police ont fait opérer des perquisitions. La ville, redoutant des représailles, serait en proie à la terreur.

La police a entouré dimanche le terrain de sports athlétiques et a procédé à des fouilles sur un grand nombre de spectateurs ; elle a saisi de nombreux revolvers.

Les sin-fainers ont alors tiré sur les agents et ceux-ci ripostèrent ; la fusillade a fait dix tués et 65 blessés, dont 11 grièvement atteints.

Durant la soirée et la nuit, la troupe a déployé une grande activité dans les rues de la ville où des coups de feu ont été tirés.

On annonce, d'autre part, que parmi les officiers tués dimanche à Dublin, se trouvent un major et cinq capitaines et parmi les blessés, deux colonels et un capitaine.

Les assassinats ont été commis par des bandes de 12 à 25 individus. Plusieurs des victimes se trouvaient encore au lit au moment de l'assassinat. Un capitaine assailli dans sa chambre à coucher, a été tué devant sa femme.

Non moins triste la journée de Bologne.

Après une séance du Conseil communal, au cours de laquelle fut élu le nouveau maire de la ville, celui-ci se présenta au balcon du palais communal, entouré de ses amis, et hissa le drapeau rouge. Ce geste fut désapprouvé par les partisans de l'opposition.

Les fascistes, apprenant qu'un drapeau avait été hissé sur la tour Asinelli, se rendirent sur les lieux, arrachèrent le drapeau rouge et hissèrent à sa place le drapeau tricolore, puis, en chantant des hymnes patriotiques, ils se dirigèrent sur la place, devant le palais communal.

Les gendarmes essayèrent de s'opposer à la manifestation. Il y eut échange de coups de revolver. Dans la cour du palais se produisit une grande panique. Les conseillers socialistes, croyant à un assaut des fascistes, tirèrent sur la foule depuis les fenêtres du palais.

Dans la salle des séances également, il y eut un tumulte. Le conseiller de l'opposition, Giordano, fut tué et un autre conseiller, M. Colliva, fut grièvement blessé. Les gendarmes et la garde royale entourèrent le palais et opérèrent plusieurs arrestations.

Le nombre des victimes est de 8 et celui des blessés 60.

Le soir, le calme fut rétabli dans toute la ville. Ce matin, les ouvriers se présentèrent régulièrement au travail. Les tramways circulent normalement. 50 personnes ont été arrêtées. Le maire a publié un manifeste interdisant les rassemblements.

**Tempête et inondations en Espagne**

Un terrible ouragan a dévasté en partie la province de Valence, Espagne.

A Valence et dans de nombreux villages environnants, les eaux envahirent les habitations, obligeant les habitants à se réfugier aux étages supérieurs. Certains qui se trouvaient en danger ont été sauvés par les pompiers. Les usines à gaz et stations électriques étant inondées, la ville est plongée dans l'obscurité.

Dans la province de Carthagène, les dégâts causés par l'ouragan sont énormes. Les voies ferrées en particulier ont tellement souffert que la circulation des trains a dû être interrompue.

Jusqu'à présent on ne signale que deux victimes, une femme et son enfant, qui ont été noyées.

**Nouvelles Suisses****Arrêtés fédéraux****L'aggravation des taxes postales**

Le Conseil fédéral soumettra aux Chambres fédérales, au cours de la session de décembre, un arrêté fédéral urgent au sujet des augmentations des taxes postales internationales. Les taxes seraient les suivantes :

Lettres ordinaires, jusqu'au poids de 20 gr., 40 centimes, et pour chaque augmentation de 20 gr., 20 centimes en sus. Cartes postales ordinaires, 25 centimes ; cartes avec réponse payée, 50 centimes.

10 centimes pour chaque 50 gr. d'imprimés.

Ouvrages en caractères Braille, 10 centimes pour chaque 500 gr. Papier d'affaires, 10 centimes pour chaque 50 grammes, avec une taxe minimum de 20 centimes. Droit de recommandation, 40 centimes, et droit pour accusé de réception également 40 cent.

Ces taxes sont, pour la plupart, inférieures aux maxima adoptés à Madrid.

Ce projet d'arrêté sera discuté avec celui des taxes postales internes dans la session de décembre, et l'on prévoit que les nouvelles taxes internationales entreront en vigueur à partir du 1er février 1921.

La commission financière du Conseil national a exprimé le vœu, mardi matin, que cette question soit renvoyée à une commission spéciale. La question est de savoir s'il faudra une votation populaire puisque Madrid a fixé des taxes maxima et non pas des taxes précises et que, conséquemment, la fixation est affaire de législation intérieure.

**Adjudication des travaux**

Le Conseil a pris un arrêté au sujet de l'adjudication de travaux et de livraisons par l'administration fédérale. D'après cet arrêté, tant qu'il s'agira de constructions, on ouvrira dans la règle un concours quand la valeur des travaux et livraisons respectives pour les terrassements et la maçonnerie excédera 15.000 fr., 6000 fr. pour travaux de menuiserie et 4000 fr. pour tout autre travail.

**L'agrandissement de l'Ecole polytechnique**

Le Conseil demande aux Chambres de lui accorder un crédit supplémentaire de 10.253.000 fr. pour les nouvelles constructions et les transformations à faire à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Ce crédit se divise comme suit : pour agrandissement, 4 millions ; transformations et rénovations de l'ancien polytechnicum, 4 millions 900.000 fr. ; travaux d'embellissement des environs de l'école, 500.000 fr. ; mobilier et installation intérieure, 720.000 fr.

**A propos des taxes de transports des journaux**

On mande de Neuchâtel au *Journal de Genève* :

L'administration fédérale propose d'élever encore la taxe pour le transport des journaux, qui, affirme-t-elle, est

onéreuse pour elle. Voici une petite histoire, parfaitement authentique, qui s'est passée l'autre jour dans la salle des pas perdus du parlement neuchâtelois.

Un facteur apporte, tout essoufflé, un paquet de journaux du dehors destinés aux députés en séance. Drôle de paquet, où pend un corps lourd au bout d'une ficelle... On s'étonne, on s'approche... C'est un gros, un pesant caillou qui est là. On s'étonne encore plus. On se perd en conjectures sur ce mystérieux complément.

— Une farce ! finit-on par conclure.

Ce n'était pas une farce. Ce caillou représentait de longs pourparlers, des protestations et des affirmations, des papiers froissés, des règlements brandis. Il représentait l'exécution stricte et illégitime des ordonnances sur le transport, actuellement en vigueur en Suisse.

Pour pouvoir être transporté comme « bagage » par les C. F. F. un paquet de journaux doit peser au moins 5 kilos. Le colis destiné aux députés neuchâtelois n'atteignant pas cette limite fatidique, se trouvait exclu du transport. Même en payant la taxe prévue pour un bagage de 5 kilos, ledit colis n'avait pas droit aux faveurs des C. F. F. Pourquoi ? Parce que c'est ainsi.

L'heure est là : le train va partir, sans les trop légers journaux... Au moment suprême, on trouve cette solution : il faut attacher un caillou au colis ! Le règlement est satisfait : ainsi lestés, les journaux sont admis.

Félicitons le consciencieux fonctionnaire qui, de la gare à la poste et de la poste au château, a porté les journaux et surtout le caillou ! Sans vouloir jeter une pierre dans le jardin de l'administration fédérale, il est permis de se demander si le transport des journaux lui est aussi onéreux qu'elle prétend... Et, s'il est onéreux, le poids des cailloux n'y serait-il pour rien ? L'administration veut élever ses taxes de transport. Exigera-t-elle à l'avenir que chaque journal ait son petit caillou ?...

**Le budget militaire**

La commission financière du Conseil national, présidée par M. von Streng, a repoussé mardi matin le budget militaire et l'a renvoyé au département pour réductions partout où cela est possible. Les socialistes ont demandé la suppression complète du budget.

**Poignée de petits faits**

A l'occasion de l'anniversaire du Pape, de nombreux chefs d'Etat et d'institutions catholiques ont envoyé des dépêches de félicitations au Vatican.

— Le parti socialiste neuchâtelois a repoussé, par 44 voix contre 9, les 21 conditions de Léline.

Mme Suzanne Meuter, à Peseux, Neuchâtel, a célébré lundi le 102<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance.

— Le nombre exact des soldats de l'armée Wrangel qui ont pu être évacués de Crimée est de 84.500, dont 5.500 blessés. Le nombre des civils évacués est de 25.000, dont 10.000 seulement ont quelques moyens d'existence. C'est décidément à Lemnos, à Gallipoli et en Yougoslavie que seront installés les soldats.

— Samedi matin, à 11 h. 30, une dame étrangère qui avait pris le train à l'Hôtel Bristol, à Territet, pour se rendre à Clares débarcadère, est tombée d'une attaque au moment même où elle se levait pour sortir. Elle fut immédiatement transportée à la pharmacie Buhner, mais tous les soins furent inutiles. Elle expira quelques instants après.

— On estime à 8 millions l'excédent des recettes résultant pour l'administration des postes, de la révision des taxes postales universelles. En ajoutant à ce chiffre l'excédent des recettes provenant de l'élévation des taxes internes (calculé à 12 millions), on espère que le déficit de l'administration postale pourra, l'année prochaine, être réduit de 38 à 12 millions.

— On annonce que le prix Nobel pour la paix sera probablement attribué pour ces deux dernières années au président Wilson et au Norvégien Lange, ce dernier un des délégués à l'Assemblée de la Société des nations, à Genève.

— Le ministère français de l'agriculture communique que, pendant la période allant du 1er décembre au 15 janvier inclusivement, les exportations de dindes et oies mortes pourront être effectuées à destination de la Suisse, sans autorisation préalable.

— L'ingénieur agronome attaché au conseil général de Valence (Espagne) a déclaré que le phylloxéra avait envahi tous les vignobles de la province dont les propriétaires sont menacés de ruine complète.

— Une aggravation s'est encore produite dans l'état de santé du cardinal Ferrari, archevêque de Milan, dont l'agonie est imminente.

Hier aussi, des milliers de personnes ont stationné devant le palais archiepiscopal.

Le médecin a interdit l'admission des visiteurs dans la chambre du malade.

— On mande de Londres que, selon les journaux bolchévistes, les tribunaux militaires des soviets ont prononcé, durant le seul mois d'octobre, plus de deux mille condamnations à mort.

— Le nonce du pape à Bruxelles a été investi de pleins pouvoirs administratifs et apostoliques pour les territoires désannexés d'Eupeu.

En attendant qu'Eupeu soit rattaché au diocèse de Liège, le nonce du pape est provisoirement le chef spirituel auquel les prêtres et les fidèles doivent obéissance et non plus à l'archevêque de Cologne.

— La « Neue Ost-Preussische Mitteilung » annonce qu'une collision s'est produite entre un train de marchandises et un train de voyageurs venant de Marienwerder à la gare de Braunsward, dernière station avant Marienbourg, Allemagne.

Jusqu'ici on a retiré de dessous les décombres 40 personnes, dont plusieurs morts et des blessés grièvement.

— Le « Corriere della Sera » apprend de Stezia qu'une forte explosion s'est produite à bord du navire « Herzog Friedrich », qui appartenait à la flotte autrichienne. Cette explosion a causé une panique parmi les ouvriers employés à la démolition du navire. Une enquête a été ouverte.

On a déjà établi que l'explosion est due à une bombe du genre de celles qui sont employées contre les sous-marins et qui se trouvait sur le pont. L'explosion a causé la mort de quatre ouvriers et endommagé gravement le navire.

— Le nommé Ernest Muller, de Dubendorf, qui voulait passer la frontière avec 172.000 lires, a été arrêté par les autorités italiennes. Les 172.000 lires furent saisies et Muller a été condamné à 5000 lires d'amende.

— On mande de Budapest qu'en raison de la pénurie extraordinaire de charbon, les trains de grandes lignes, pour le service des voyageurs, cesseront de circuler sur les chemins de fer hongrois le samedi et le dimanche, à partir du 27 novembre et vraisemblablement jusqu'au 1er janvier de l'année prochaine.

**Nouvelles Locales****LE CHOMAGE**

L'arrêté du Conseil fédéral du 18 mai 1920 concernant la suspension partielle de l'assistance des chômeurs autorisait le département fédéral de l'Economie Publique à accorder le nouveau l'assistance au cas où la situation du marché du travail s'aggraverait.

Les 28 juin et 30 septembre 1920, le département a fait usage de cette compétence en faveur d'un certain nombre de métiers. L'approche de l'hiver et l'augmentation simultanée du chômage ont engagé le département, en présence des demandes émanant de départements cantonaux ainsi que de plusieurs associations patronales et ouvrières, à édicter en date du 8 novembre 1920 une nouvelle décision entrant en vigueur le 15, en vertu de laquelle toutes les catégories exclues de l'assistance par l'arrêté du Conseil fédéral du 18 mai 1920 peuvent de nouveau être assistées. A la suite de cette décision, les dispositions fédérales en vigueur sur l'assistance chômage ne sont pratiquement plus que les suivantes :

1. L'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 sur l'assistance des chômeurs ;
2. Les dispositions d'exécution de cet arrêté édictées le 10 novembre 1919 par le Département fédéral de l'Economie Publique ;
3. L'arrêté du Conseil fédéral du 9 avril 1920, modifiant les art. 37 et 38 de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 sur l'assistance des chômeurs.

**Déclaration**

La Fédération valaisanne des producteurs de lait déclare que les renseignements donnés en séance du Grand Conseil par MM. Walpen et F. Burgener, quant aux bénéfices réalisés par elle sur le commerce de lait sont faux et mensongers.

Les prix du lait en Valais qui sont fixés par l'Autorité fédérale ne sont pas plus élevés que dans les Grisons et même inférieurs à ceux pratiqués au Tessin. Les bénéfices réalisés par le com-

merce que pratique la Fédération n'appartiennent ni au Comité, ni à des spéculateurs comme on l'a dit, mais à l'ensemble des 4341 agriculteurs valaisans formant la Fédération.

Nous contestons également le fait d'être en possession d'un monopole à nous dévolu par l'Etat.

Nous sommes étonnés que des magistrats osent présenter devant un Grand Conseil de pareilles insinuations avant d'avoir puisé les indications à bonne source, indications que nous n'avons jamais refusé de donner.

Nous invitons MM. Walpen et F. Burgener à maintenir dans la presse ce qu'ils ont déclaré au Grand Conseil sous le bénéfice de l'immunité parlementaire et nous leur lançons le défi de prouver la véracité de leurs accusations.

Fédération val. de J. Produ. de lait : SCHWARZ.

**L'aide de la Confédération à l'Hôtellerie**

La commission du Conseil national chargée d'examiner l'arrêté fédéral concernant la participation de la Confédération à la Société fiduciaire suisse pour l'industrie hôtelière, a accepté par 6 voix contre 2 le projet du Conseil fédéral qui dit que la Confédération suisse s'intéresse par la souscription d'actions pour un montant de 2 millions et demi de francs, à la Société fiduciaire suisse pour l'industrie hôtelière dont la création a été projetée. Cette participation est subordonnée à la condition que le capital réuni atteigne en tout 5 millions de francs au moins et que la Confédération soit représentée dans le conseil d'administration proportionnellement à la participation financière. La minorité de la commission composée de socialistes aurait voulu qu'on inscrive à l'article I du projet l'amendement suivant : « Ne peuvent être secourus par le moyen de la Société fiduciaire que les entreprises qui observent, et aussi longtemps qu'elles le font, les dispositions de protection légale ou résultant éventuellement d'un contrat collectif de travail, qui existe pour l'industrie hôtelière et qui régit les conditions de salaire et du travail ». Ce projet a été présenté par l'Union Helvétique, société centrale des employés d'hôtels et de restaurants.

**A propos de fièvre aphteuse**

On nous écrit :

Veuillez, je vous prie, rectifier une légende qui prétend que le bétail de St-Luc aurait amené la fièvre aphteuse sur la foire de Sion, le 13 novembre écoulé. — Un article du *Contidéré*, en date du 15 novembre, parlant en effet de la fièvre aphteuse, avance que celle-ci fut constatée à la foire de Sion le 13 novembre sur une vache venant de Premplaz et achetée à la foire de Sierre le 11 novembre. Cet article dit, en outre, que cette vache venait antérieurement de St-Luc. Il y a dans ces quelques lignes deux erreurs que je tiens à rectifier.

Tout d'abord, cette vache, vendue effectivement à un paysan de Premplaz, a été achetée par celui-ci à la foire de Sion le 6 novembre écoulé et non pas à la foire de Sierre.

Secondo, la dite vache provenait antérieurement d'un autre village et non pas de St-Luc, comme on le dit.

Espérant que votre estimé journal m'accordera sa bienveillance afin d'établir les faits tels qu'ils furent constatés lors de la découverte de la fièvre aphteuse.

**Le statut et les traitements des fonctionnaires**

Le Département fédéral des finances a terminé son projet de loi fédérale fixant le statut et les traitements des fonctionnaires. Cette matière vaste et complexe est régie en 81 articles, qui seront tout d'abord soumis aux différentes associations du personnel, puis transmis, avec leurs observations, aux commissions parlementaires. Le projet passera, de là, aux Chambres, qui le discuteront dans leurs sessions de printemps et d'été.

Le chapitre II, qui est un des plus importants du projet, traite du statut des fonctionnaires.

Parmi les dispositions nouvelles en cette matière, il faut signaler la faculté que se réserve le Conseil fédéral d'imposer l'assermentation ou la promesse solennelle de remplir fidèlement leurs devoirs, à d'autres fonctionnaires que les fonctionnaires judiciaires.

L'art. 9 déclare que le fonctionnaire doit fidélité et obéissance à la Confédération et ajoute que toute participation à une suspension de travail constitue une infraction à ce devoir de fidélité et d'obéissance.

En ce qui touche l'exercice de fonctions publiques, le projet dispose qu'un mandat public ne peut être exercé qu'avec l'assentiment de l'autorité compétente. Cette autorisation peut être refusée, accordée dans certaines limites, retirée ou restreinte lorsque l'exercice de la fonction publique porte ou peut porter préjudice à l'accomplissement des devoirs de service qui incombent au fonctionnaire.

Le projet prévoit l'institution de commissions du personnel chargées de préavis sur des questions touchant la simplification ou l'amélioration du service ou de caractère général.

Les peines disciplinaires sont au nombre de sept: la réprimande, l'amende, le retrait des faveurs de transport, la suspension avec suppression de traitement, le déplacement, la réduction ou la suppression des suppléments de traitement pour ancienneté, la révocation.

L'art. 39 dispose que le fonctionnaire, qui, de propos délibéré ou par négligence, enfreint ses devoirs de service et cause, de ce fait, un dommage à la Confédération, peut être tenu de réparer intégralement ou partiellement ce dommage, sans préjudice des poursuites disciplinaires ou pénales.

Le chapitre régleme les traitements. Il est institué 26 classes de traitements, dont voici les trois premières et les trois dernières:

	Minimum	Maximum
1re classe	15.000 fr.	18.000 fr.
2me »	13.000 »	16.000 »
3me »	11.500 »	14.500 »
24me »	3.400 »	5.000 »
25me »	3.300 »	4.800 »
26me »	3.200 »	4.600 »

Nous croyons savoir que d'après les calculs du département des finances les nouveaux traitements représentent d'une façon générale, les traitements actuels, augmentés des allocations de renchérissement payées en 1920. Le total de la dépense s'élève à environ 390 millions par an. La classification des fonctions fera l'objet d'un annexe spécial à la loi.

Au début de chaque année civile, le traitement est augmenté d'une somme égale au quinzième de la différence entre le minimum et le maximum légaux.

Le projet prévoit en outre des indemnités spéciales de résidence « à titre de compensation pour les différences qui existent en Suisse dans les conditions locales d'existence. » Sous ce rapport, les localités suisses sont réparties en quatre zones et les indemnités vont de 200 à 600 francs pour les fonctionnaires sans enfant, de 400 à 1000 fr. pour les fonctionnaires ayant plus de trois enfants.

Le chapitre IV traite de l'assurance des fonctionnaires, le chapitre V des statuts, traitements et salaires des employés et ouvriers au service de la Confédération.

Le chapitre VI institue l'office fédéral du personnel, à qui incombe la tâche générale de s'occuper des questions qui intéressent le personnel, telles que la préparation des arrêtés du Conseil fédéral pour l'application de la loi sur les traitements et les statuts du personnel, la direction du service de la caisse d'as-

surance, la création des institutions de prévoyance, des préavis sur les propositions des services de l'administration se rapportant à l'engagement, à la promotion, aux congés, à l'assistance, à la punition disciplinaire des fonctionnaires, employés et ouvriers.

D'une façon générale toute la partie du projet qui a trait aux statuts du personnel semble fort bien comprise et dénote un esprit à la fois ferme et large.

**Fin du rationnement du charbon.**

Le Département de l'économie publique étudie la suppression du rationnement du charbon exercé par la Confédération, mais en laissant aux cantons la faculté de maintenir quelque temps ce rationnement si les circonstances le demandent. La situation pour les charbons est satisfaisante, sauf pour les briquettes de lignite à bas prix, que l'on cherche à réserver aux classes nécessiteuses. La Coopérative des charbons continuera encore à fonctionner quelques mois.

**Les cheminots.**

L'assemblée des délégués de la Fédération suisse des cheminots s'est réunie samedi et dimanche à Berne. Elle a voté une résolution demandant au Conseil fédéral de donner connaissance immédiatement de son projet sur les traitements, l'entrée en vigueur au 1er janvier 1921 de la loi en question et le paiement d'une allocation supplémentaire de renchérissement mensuelle de 50 francs, avec effet rétroactif au 1er octobre 1920.

L'assemblée a adopté une résolution protestant contre les licenciements effectués dans les C. F. F. et réclamant la possibilité d'un gain quelconque pour le personnel congédié.

La résolution demande que des mesures d'économie soient prises sous la forme d'une réforme de l'administration des C. F. F.

Le maître secondaire Gottfried Beck, de Berne, jusqu'ici secrétaire de l'Office syndical, a été nommé président de la Fédération.

La création d'un fonds de combat a été décidée à l'unanimité et le règlement de ce fonds approuvé.

L'assemblée a décidé l'affiliation de la Fédération suisse des cheminots à la Fédération internationale des transports. Elle a exprimé sa sympathie aux grévistes des ateliers de la ligne du Lötschberg.

**Valaisans aux études.**

M. Maurice Closuit, d'Anatole, de Martigny-Ville, vient d'obtenir son diplôme d'ingénieur civil, à l'Ecole polytechnique de Zurich.

**Bagnes. — (Corr.)**

Convoqués en assemblée plénière, par M. le Président Raphaël Troillet, les citoyens conservateurs de Bagnes ont élu à une forte majorité, président et chef du parti, M. Stanislas Michellod, de Verbier.

Ce choix est très heureux. M. Stanislas Michellod, homme de caractère, énergique et dévoué, sera un bon pilote en même temps qu'un chef du parti très

écouté, parce que droit, ferme et désintéressé.

En outre, ce choix évite toute scission dans le parti.

Nos adversaires eux-mêmes ne peuvent que rendre hommage à la droiture politique de M. Michellod.

Il est bien regrettable que M. le conseiller d'Etat Troillet n'ait plus assez de temps à consacrer au parti conservateur de sa commune.

Espérons, néanmoins, que les ailes de la Renommée ne l'emporteront pas si loin qu'il nous oublie tout à fait.

**Des conservateurs militants.**

**Collonges. — Manifestation musicale. — (Corr.)**

Le dimanche 21 écoué, La Collongienne, société de musique de Collonges, se rendait à Lavey pour répondre à l'invitation qui lui avait adressée le « Chœur d'hommes » de cette localité. Saluée à son arrivée par M. A. Cheseaux, le joyeux boute-en-train que chacun connaît et apprécie, l'accueil qu'elle reçut fut des plus chaleureux. Musiciens et chanteurs trinquent joyeusement le verre de l'amitié, puis l'une et l'autre des sociétés se produisent, ce qui leur vaut des applaudissements nourris. Nous ne résistons pas au plaisir de féliciter les deux sociétés: le Chœur d'hommes pour ses beaux chants dédiés à la patrie et écoutés avec émotion, La Collongienne pour ses productions enlevées avec entrain. Un grand merci aux directeurs respectifs pour la peine qu'ils se sont donnée à nous préparer ce régal. Un cortège se forme ensuite et défile à travers le village aux sons d'une marche entraînante, puis la fête continue, simple et joyeuse. Les toasts se succèdent; on boit à l'harmonie des deux sociétés, à la prospérité des deux communes et des deux cantons.

Il nous est particulièrement doux de constater, en ces jours de fin novembre qui voient naître tant d'intrigues politiques et de haine inassouvis, combien les membres des deux sociétés entretiennent une camaraderie charmante et constante. Dans cette atmosphère d'harmonie, le temps passe trop vite, l'heure du départ sonne toujours trop tôt. Après les remerciements réciproques, les musiciens accompagnés des chanteurs reprennent le chemin de St-Maurice où les attend le dernier train; le temps de serrer quelques mains amies, de murmurer quelques « au revoir », et le voilà qui part, ramenant ceux qui s'étaient proposés de rentrer de meilleure heure et que la réception reçue obligea à rester un peu plus tard, ce dont chacun se trouva enchanté.

Le souvenir de cette belle et simple manifestation restera profondément gravé dans le cœur de ceux qui eurent le bonheur d'y assister.

**Un participant.**

**Au tunnel du Simplon.**

128 mètres courants ont été achevés, en octobre, dans le second tunnel du Simplon, la longueur totale terminée à fin octobre est de 18.803 mètres, soit 94,8 % de la longueur du tunnel.

**Déserteurs et Réfractaires Italiens.**

Suivant nouvelles communications reçues des autorités italiennes, les réfractaires et déserteurs italiens ci-après énumérés, peuvent régulariser leur situation militaire devant les Consuls de leur pays en Suisse, d'ici au 12 décembre 1920, sans avoir besoin de se présenter en Italie.

- a) Les déserteurs et réfractaires des classes 74 à 81 inclusivement;
- b) Les ajournés (riormati) qui ne se sont pas présentés au contrôle de révision;
- c) Les individus nés à l'étranger, n'importe quand;
- d) Ceux qui sont déjà incorporés dans la 3<sup>me</sup> catégorie;
- e) Ceux des classes 74 à 98 inclusivement qui ne sont aptes qu'au service auxiliaire.

Toutes les autres catégories doivent se présenter pour être au bénéfice de l'amnistie devant les autorités militaires en Italie d'ici au 12 décembre 1920.

**Bureau cantonal des Etrangers.**

**Vétroz. — (Corr.)**

Une coquille typographique nous a fait dire un président chassé de sa demeure, alors que nous avions écrit vers sa demeure. Le correspondant du *Conciliateur* croit triompher de cette erreur. Depuis quand une hirondelle fait-elle le printemps et depuis quand une faute détruit-elle le fait?

Il serait oiseux de la part de nos adversaires, de nier des violations patentes de domicile à leur passif. Ce serait nier la lumière du jour. Nous préférons reprendre des faits.

Depuis l'introduction de la Proportionnelle, aucun représentant de la minorité n'avait pu assister à la reddition des comptes de commune jusqu'à ces dernières années, époque où des erreurs manifestes s'y étaient glissées. Faut-il donc rappeler le *curriculum vita* d'un caissier qui se prétendait créancier d'une forte somme de la commune et qui, ensuite, s'en trouva débiteur?

L'assemblée primaire n'approuvait-elle pas la prudence du représentant de la minorité demandant un comptable chargé d'examiner maints chapitres s'étendant aux sulfates, aux subsides militaires, etc., etc.

Or, nous attendons encore ce comptable que l'approche des élections et la peur de la lumière paraissent avoir renvoyé aux calendes grecques. X.

**Sierre. — (Corr.)**

Sierre est au nombre des communes qui, dimanche dernier, ont introduit le rouage du Conseil général dans la vie publique.

**Fête cantonale de tir de sous-officiers.**

Les délégués de la Fédération des sociétés de sous-officiers du Valais ont tenu une assemblée, dimanche 21 novembre, à l'Hôtel du Mont-Cervin à Viège.

Après avoir élaboré les statuts de la Fédération, ils ont adopté, dans ses grandes lignes, le projet présenté par le comité cantonal, sur l'organisation, les

conditions et règlements de la fête cantonale de tir de sous-officiers qui est prévue pour les 14 et 15 mai 1921, au Stand de Viège.

Le plan de tir prévoit des concours de sections, de groupes, des concours individuels et quelques bonnes cibles.

La Société de tir et la Société de musique de Viège ont tenu, à cette occasion, à manifester leur sympathie à l'égard des sous-officiers valaisans en offrant aimablement leur concours pour faciliter la tâche des organisateurs, ce qui contribuera grandement au succès de cette manifestation.

**St-Maurice.**

A l'occasion de la Ste Cécile, l'Againoise donnera dimanche un concert en ville. Le soir, elle organise un bal privé à l'Hôtel des Alpes, y invitant cordialement ses membres passifs. Les amis qui désirent prendre part à la « râllette » sont priés de s'inscrire auprès du Comité avant samedi.

**Monthey. — Loto.**

Les organisations chrétiennes-sociales de Monthey: Union des Travailleurs catholiques, — Syndicat du Personnel des Produits chimiques et Syndicat des ouvriers de l'Industrie des Pierres fines, ont fixé la date de leur grand Loto au dimanche 28 novembre, au *Café de la Paix*.

Le produit de ce loto devant être affecté en partie à un *Arbre de Noël* pour les ouvriers et leurs familles, nous sommes certains que le public montheyan et des environs vaudra contribuer largement à la réussite de ce jeu. Les lots, de toute beauté, satisfèront toutes les exigences.

**(Communiqué).**

En revanche, contrairement à ce qui a été annoncé, le loto de la Chorale n'aura pas lieu le 28 courant, mais le 12 décembre. Les personnes qui auraient été oubliées par les collecteurs sont priées de vouloir bien apporter leurs dons chez M. Octave Donnet ou au magasin de Jos. Girod.

Madame Veuve Eugène VERGERES et famille à Conthey, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part au grand deuil qu'ils viennent d'éprouver.

**Fumez les cigares Frossard**

**Le vrai connaisseur**

portera toujours sur soi une boîte de Tablettes Gaba, pour se préserver des rhumes, refroidissements et maux de gorge.

Méitez-vous ! Exigez les Tablettes Gaba en boîtes bleues à 1 fr. 75.

**QUINE !!!**

Cà vous arrivera dimanche, 28 courant, si vous prenez part au

**GRAND LOTO**

des ouvriers chrétiens-sociaux, au *Café de la Paix*.

**- MONTHEY -**

Nombreux beaux lots: gibier, volaille, batterie de cuisine, etc., etc.

**Assurances** sur la vie, à **L'Union de Paris** représentée par **Th. LONG, à St-Maurice** Tarifs à disposition. 3702

**On offre** à vendre environ **500 pieds<sup>3</sup> de bon fumier** de ferme, éventuellement on le rendrait sur wagon C. F. F. S'adr. à **Henri Monnay** Inspecteur du bétail, **St-Maurice**.

**Pianos** des meilleures marques suisses et étrangères. **HARMONIUMS** de un à six jeux. Vente, échange, location, accord, réparations. **H. HALLENBARTER, Sion.**

**A vendre** 1 **cornet et 1 bugle** à piston en si b. ainsi qu'un **violon** S'adres. à **Eugène ULDRY, Verrerie, MONTHEY.**

**A VENDRE** cause de départ Genève, quartier Prieuré (près Gare Cornavin) immeuble avec ou sans le fonds d'un commerce de vins, composé de 2 grands locaux avec bureau, 3 écuries avec fenils, grande cour couverte, app. 5 pièces au 1er étage, 2 app. de 3 pièces au 2me étage. Pas de frais de mutation à payer, affaire except. avant. S'adr. **ROCH et MARTINET** 96, Rue du Rhône, Genève. 3708

**La Responsabilité Civile** des automobiles est garantie par la **MUTUELLE VAUDOISE** Conditions et primes très avantageuses. **Th. Long,** agent général, St-Maurice 3701

**Il me faut** pour la France un **ménage agricole** avec ou sans enfants, ds le Département du Var. Conditions avantageuses. Entrée en Décembre **PLACEMENT. BAGNES**

**Occasion** Quantité de **soques** à vendre à bas prix. C. Perrin, St-Maurice

**A vendre** une excellente **VACHE LAITIÈRE**, âgée de 6 ans, ayant le terme pour la mi-décembre et s'attelant bien au char. S'adresser chez **Prosper Devayes, Leytron.**

**ON PRENDRAIT** une **vache** en hivernage avec bons soins, S'adresser à **Edouard Mathey, Litroz, Trient** sur Martigny.

**A VENDRE** **taureau primé** race tachetée, 18 mois. **DUROUX Adolphe, Epinassey**

**Jeu 25, Vendredi 26 crt.**  
4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> jour de notre **Semaine économique**  
**2500 de rabais** sur tous nos tissus laine  
**20 0/0** sur tous nos tissus coton  
A tous les autres rayons,  
**Nouvelles occasions incroyables**  
Réalisez tous une économie immense en faisant vos achats aux **GRANDS MAGASINS**  
**VILLE DE PARIS**  
**Martigny**  
Les mieux assortis et les meilleur marché du canton.

**Vente de mélèze**  
Barman Louis d'Aug. et consorts, à Vérossaz, exposent en vente par voie de soumission, environ 40 m3 de mélèze sur pied, sise au lieu-dit « Chétillon » s/ Vérossaz, d'une exploitation facile. Pour renseignements, s'adresser à Barman Louis d'Aug., à Vérossaz, où l'on peut prendre connaissance des conditions, et chez qui les soumissions doivent être déposées sous plis fermés, jusqu'au 1er décembre prochain. Le même offre encore à vendre 11 plantes mélèze et sapins blancs.

**LA SUISSE**  
Siège social: **Lausanne**  
Fondée en 1858  
**Société d'assurance** sur la vie contre les accidents  
**VIE - ACCIDENTS - RENTES**  
**Responsabilité civile**  
Agence générale: **Albert Roulet à Sion**  
Agence à Monthey: **Ernest Borgeaud**

**Vente aux Enchères**  
Le dimanche 28 novembre, à 2 h. de l'après-midi, au **Café de la Place à La Croix**, on vendra une **MAISON** comprenant: logement, grange, cave, écurie, jardin et place, sise au Brocard. Facilité de paiement. Pour renseignements, s'adresser à **Pierre SAUDAN, d'Alexandre, aux Rappes, Martigny-Combes.**

# Librairie - Papeterie

## Ph. ROCHAT, Bex

3608 Téléphone 115-  
Fournitures pour Bureaux ;  
» la peinture, (rabais 10 o/o)  
Bénéfice du change sur tous les ouvrages français.

**Aux Cafetiers & Restaurateurs**

# Grands Vins du Valais

J'avise mon honorable clientèle de Monthey et environs que j'ai ouvert un dépôt des vins en bouteille de la Maison

**ORSAT FRÈRES MARTIGNY**

ce qui me permettra d'en assurer promptement la livraison.

**E. Borgeaud, représentant, Monthey.**

# Attention !! Attention !!

## Vu la baisse

Je puis livrer : **cuisse de bœuf** ou **derrière entier**, à Fr. 2.- 2.25 ou 2.40 le 1/2 kilog. 3706  
**Devant de bœuf** à Fr. 1.80 - 2.- ou 2.20 le 1/2 kg.  
Toujours **belle graisse** raffinée à Fr. 1.75 le 1/2 kg.

**Boucherie E. Bovey** Av. de l'Université, 11 **Lausanne**

On peut faire le peintre soi-même car chez

# J. Gualino

Av. de la Gare 22 **MARTIGNY** Téléph. 145  
vous trouverez préparées **toutes les couleurs** que vous désirez avec indications nécessaires pour l'emploi. — Envoie par poste 3639

# Important stock américain de sous-vêtements en laine

seulement en gros et mi-gros, Coopératives, Magasins, Revendeurs, Fabriques, demandez échantillons et prix à **SELIGMANN, Rue Neuve, LAUSANNE.** 3705

**A vendre de beaux porcelets**  
François COUTAZ, Daviaz, s/ Vérossaz.

L'in vraisemblable peut quelquefois être vrai !  
Jugez-en par ma

# Vente-Réclame partielle

## sans précédent

### du 23 au 27 courant 5 jours seulement

Grâce aux sacrifices imposés, cette vente atteindra le record de bon marché  
Chacun doit en profiter ! Inouï ! Extraordinaire Sensationnel !

### Laines et coton à tricoter

Schaffhouse, lien jaune 5 fils	1.60
Schaffhouse, lien rouge magenta	1.80
Schaffhouse, lien vert magenta	1.95
Schaffhouse, Electa 4 fils	2.15
Laine du pays, (seulement en gris)	0.75
Laine anglaise	1.20
Laine soie	2.20
Laine décatie	2.25
Laine Mignon en pelotes, la pelote	2.35
Laine Zéphir et Eolienne	2.20
Coton Vigogne, le double éch. 100 gr.	1.65
Coton Lang, tordu, brillanté, gris, beige, marine, l'écheveau	0.80

### MERCERIE

Fil Helvétia en étoiles les 2 pièces	0.45
Fil de lin sur carte les 2 pièces	0.25
Fil Dorcas la bobine	0.25
Fil machine véritable Cat's 500 yds ; n° 50 à 100	0.90
Fil machine véritable Cat's 500 yds ; n° 20 à 40	1.05
Coton à broder D. M. C. (l'échevette 0.20) les deux	0.35
Soie à coudre, la fusette	0.25
Coton mercerisé	0.15
Boutons à pressions, Le Lion, la dz.	0.20
Epingles de sûreté, grosseur moyenne la douzaine	0.10

### ARTICLES DIVERS

Cotonnes pour tabliers larg. 135 et 140 le mètre	3.75
Cotonnes cachemire larg. 100 cm.	3.25, 2.90 et 2.75
Toiles blanchies à partir de	1.20
Flanelles à partir de	fr. 1.55
Linge de cuisine, larg. 50 (occasion, pur fil)	2.20
« « « « « 1/2 fil qualité extra	2.90, 2.80, 2.60, 2.40
Chemises oxford mécanicien, la pièce	8.90
« coutil rayures, la pièce	7.30
« flanelle coton	8.60 et 6.50
« oxford double fil	8.60 et 8.10
« jager coton, beige	7.80
« poreuses, plastron fantaisie	8.50
« fantaisie percale, zéphir, panama (col séparé)	12.50 11.50

### 30 o/o de Rabais

sur la Confection pour Dames, Messieurs & Enfants

consistant en tabliers, blouses, robes et complets

Envois contre remboursement. Aucun envoi à choix

— Les tickets d'escompte ne sont pas délivrés pour cette vente. —

# A la Ville de St-Maurice, E. Luisier-Rey-Bellet

Téléph. 49

ST-MAURICE (Valais)

Téléph. 49

# Amateurs de raclettes, fondues & tranches

qui désirez des FROMAGES GARANTIS de toute première qualité, exigez sur la pièce l'une des marques suivantes :  
„ PROBA “ Production de la vallée de Bagnes et d'Entremont

„ BOWAL “ du Haut-Conches  
„ KALBI „ du Val de Binn  
„ PROSI “ de la région du Simplon

Ces noms sont une garantie de haute teneur en matière grasse et d'une fabrication supérieure. Ils n'ont été apposés que sur un nombre limité de pièces choisies par des spécialistes.

EN VENTE DANS TOUS LES BONS MAGASINS

Fédération valaisanne des Producteurs de lait  
Caves à Sion, Bagnes et Brigue.

**Auguste ?** Où as-tu déniché ce bon fromage gras à raclette et ce vieux maigre ?  
— Moi ? Je ne m'enfile que des fromages de marque et authentiques.  
Quand je veux un fromage de toute 1re qualité, je ne m'adresse que chez

# Maurice Gard Martigny - Bourg

et je t'assure que nombreux sont les clients de mon avis.  
A la même adresse. **Sons, Recoupe, Farinette, Maïs** et toutes denrées alimentaires. 3576

# MAGASINS E. Géroutet & Fils, Sion

## GRANDE Vente - Réclame de fin d'année

A partir de ce jour et jusqu'au 1er janvier 1921, nous accordons un

15 o/o RABAIS 10 o/o

sur la Confection de Dames et Jeunes filles

Costumes, Manteaux

- - Jaquettes - -

Casaquins de laine

Manchons, Fourrures

Pardessus, Manteaux, Pélerines pour Hommes

sur tous les autres articles en magasin, soit :  
Vêtements pour hommes jeunes gens, enfants.

Chapellerie, Bonneterie - Chemiserie

Lingerie

Draperie, Cotonnade, Tissus de laine, Toilerie, plumes et duvets.

Couvertures. Articles de voyages, etc.

NB. Tous nos prix sont marqués en chiffres connus. — Les articles affichés aux étalages sont nets.

# Grands Magasins Ducrey

Téléphone 20

MARTIGNY

Téléphone 20

Nous accordons sur les articles fin de saison, tels que

**Manteaux - Robes - Fourrures**

une très forte réduction

Nous envoyons à choix sur demande

Bureau d'assurances générale :  
Vie - Accidents - Responsabilité civile  
cherche à engager de  
**Bons Agents acquireurs**  
Faire des offres écrites à **Publicitas, Sion**  
sous chiffres P 4089 S. 3704

**Boyaux** salés à 0.12 et 0.15 le mètre.  
Quelques milliers de mètres à vendre chez **JACQUIER, Luchet Vernayaz.**

### Si vous souscrivez

aux séries complètes de 20 obligations à lots de l'Association du Personnel de surveillance des Entreprises de Transport suisses,

**Vous êtes sûr de gagner** une somme bien supérieure à celle que vous aurez déboursée - Lots et remboursements :

**Fr. 14.000.000.-**

5 lots à	Fr. 100.000
3	50.000
2	30.000
120	20.000

Prix de l'Obligation fr. 10.—

Prix de la série de 20 Obligations fr. 200 — (plus timbre fédéral) au comptant ou payable en mensualités de fr. 5, 10 & 20 et davantage au gré du souscripteur, av. jouissance intégrale aux tirages dès le 1er versement dans les 36 prochains tirages

## 6 belles primes garanties par série

sortante, allant jusqu'à Fr. 100.000 fr. et Remboursement minimum de fr. 400 — par série sortante, soit le double du prix d'achat. De plus, participation grat. à 28 g. tirages avec lots de Fr. 500.000, 250.000, 200.000, 100.000 etc., au total pour francs 6 millions

Prochains tirages supplémentaires :

**22 Novembre :: 5 & 22 Décembre**

Les souscriptions sont reçues par la

**BANQUE DE VALEURS A LOTS - PEYER et BACHMANN - Genève - 20, rue du Mont-Blanc**

Bulletin de souscription à télécharger et à envoyer sous pli à Banque de Valeurs à lots PEYER & BACHMANN, Genève.

Le soussigné souscrit à ..... série de 20 obligat. à lots de l'As. du Pers. de Surv. des Ent. de Transp. suisses, au comptant de 200.— (plus timbre fédér.) payable en mensualités de

Fr. 5.- en compte-courant par remb. sur votre compte postal 1/788  
Fr. 10.- en compte-courant par remb. sur votre compte postal 1/788  
Fr. 20.- en compte-courant par remb. sur votre compte postal 1/788

Biffer ce qui ne convient pas.

Adresse exacte \_\_\_\_\_

### A LOUER

aux environs de **Bellegarde** (France) important **Domaine de Montagne**

pouvant nourrir une trentaine de pièces de gros bétail qui seraient données en cheptel par le propriétaire. Convient pour famille nombreuse - Affaire fructueuse et d'avenir.

Pour tous renseignements, s'adresser à **M. BOMPARD, Sierrie, Martigny.**

### Fabrique de meubles

**F. WIDMANN & CIE SION**

Ameublements complets en tous genres SALONS - RIDEAUX - POUSETTES

— Prix modérés. —

Devis sur demande. — Téléph. 26.

# Mise au concours

Nous cherchons des apprenties âgées de 16 à 22 ans. Les postulantes de nationalité suisse, possédant une bonne instruction et connaissant deux langues nationales, sont invitées à adresser leurs offres par écrit et franco jusqu'au 30 novembre prochain, à l'office soussigné, qui donnera tous les renseignements nécessaires. Les offres de services doivent contenir une courte biographie de la postulante et être accompagnées de certificats d'études, d'un certificat de bonnes mœurs et de l'extrait de naissance ou de l'acte d'origine. Les postulantes doivent en outre se faire examiner à leurs frais par un médecin diplômé, qui leur sera désigné. Martigny-Ville, le 18 novembre 1920.

Le bureau de Télégraphes et Téléphone de Martigny-Ville.

### M. Berthex & Cie, AIGLE

Nous rappelons à notre clientèle notre grande vente avec

**20 o/o**

sur toutes les confections.

**10 o/o**

sur tous les tissus en magasin. Choix énorme dans tous les rayons.

### Occasion unique

Dès aujourd'hui nous mettons en vente un lot très important, de magnifique **toile blanche** pour lingerie. Valeur réelle 2 fr. 80 le mètre. Pour fr. 2 le mètre. Par 10 mètres, fr. 1.95 le mètre. Par pièces de 60 m., 1.85 le mètre.

Profitez Profitez